



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 mai 2015

Délibération n° 2015-0327

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) - Programme d'actions 2015

service : Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Eymard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

Conseil du 11 mai 2015**Délibération n° 2015-0327**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Attribution d'une subvention à l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) - Programme d'actions 2015**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis mai 2003, la charte de la participation du Grand Lyon donne le sens politique et les engagements pris par les élus pour développer une démocratie plus participative dans l'agglomération. Encourager la participation des citoyens, développer le débat public et favoriser l'articulation entre les différentes échelles territoriales de la participation des habitants à la vie de la cité (quartier, commune, agglomération...) sont les principaux objectifs poursuivis par l'ensemble des dispositifs de participation citoyenne mis en œuvre depuis l'adoption de la charte.

Pour associer pleinement les comités d'intérêts locaux (CIL) à ces démarches de participation citoyenne, la Métropole de Lyon s'appuie sur l'UCIL (Union des comités d'intérêts locaux du Grand Lyon), par ailleurs cofondateur du Carnaq (Carrefour national des associations d'habitants et des comités de quartiers). L'UCIL, fédération fondée en 1960, regroupe 49 comités d'intérêts locaux ou comités d'habitants répartis sur l'ensemble du territoire de la Métropole et représente quelque 10 000 adhérents indirects. Son action porte principalement dans les domaines suivants :

- l'information et la formation des habitants en matière d'urbanisme et de déplacements,
- la sauvegarde, la valorisation et la promotion du patrimoine dans l'agglomération lyonnaise,
- la promotion du droit des habitants à participer à l'élaboration de la planification urbaine,
- l'environnement et le développement durable.

L'UCIL est un acteur relais important pour la Métropole de Lyon.

Membre du Conseil de développement, l'UCIL participe très activement aux réflexions et contributions sur l'élaboration de la stratégie et des politiques publiques d'agglomération (groupes de travail dans le cadre de la révision du PLU-H, politique de déplacements,...) mais également dans le cadre de la création de la Métropole par son implication dans l'élaboration de contributions telles que "Quelle Métropole pour les citoyens" ou "Quel conseil de développement pour la Métropole de Lyon ?".

L'UCIL est également membre de la Commission consultative des services publics locaux de la Métropole (CCSPL) et participe ainsi au suivi de la gestion des services publics et à la réflexion sur leur amélioration, en s'investissant notamment au sein des groupes de travail sur l'eau-assainissement, le traitement des déchets et le chauffage urbain. L'UCIL est un membre actif de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) qui évoluera prochainement vers une Commission métropolitaine d'accessibilité. A ce titre, l'association participe aux différents groupes de travail et chantiers pédagogiques qui sont organisés.

Enfin, sur les périmètres concernés, les CIL et l'UCIL s'investissent localement dans les processus de concertation mis en œuvre sur les projets d'aménagement, en particulier au travers des comités de suivi participatif à la Duchère, au Carré de Soie ou encore à la Confluence.

Une meilleure appréhension des enjeux d'agglomération par les membres de l'UCIL est essentielle pour faciliter et améliorer la participation de l'UCIL à l'ensemble de ces démarches, Ainsi, afin d'accompagner l'UCIL, le Grand Lyon a souhaité, depuis 2006, soutenir l'UCIL dans le développement de son rôle de sensibilisation de ses membres à une culture citoyenne d'agglomération.

Cette sensibilisation passe par un certain nombre d'actions conduites et à poursuivre par l'UCIL : les états généraux qui ont mis en évidence l'importance du patrimoine dans notre agglomération, et découlant, la priorité à donner à diversifier les modes de transmission et la communication pour mieux faire connaître le patrimoine de notre agglomération.

En 2014, l'UCIL s'est plus particulièrement attachée :

- à développer les liens entre le Conseil de développement du Grand Lyon et les habitants en mobilisant les CIL sur les thèmes de réflexion du Conseil de développement, en particulier dans le cadre de la contribution "Quelle Métropole pour les citoyens ? " ainsi que dans le groupe de travail "perspectives d'évolution du Conseil de développement",
- à participer aux premières rencontres de l'engagement citoyen en mai 2014,
- à poursuivre la formation des membres des CIL et tous les citoyens intéressés à la compréhension et à la lecture du PLU-H, ce qui a permis une participation active aux différentes réunions territoriales organisées par le Grand Lyon et les communes,
- à centraliser et transmettre au SYTRAL les dysfonctionnements constatés sur le réseau et à proposer des solutions pour améliorer l'offre de transports publics dans le Grand Lyon. A ce titre, une réunion de concertation UCIL/SYTRAL est organisée chaque semestre,
- à mutualiser les expériences des CIL dans les actions et manifestations visant à accroître le lien social dans les quartiers (par l'organisation de fêtes, manifestations, sorties pédestres...) afin de les multiplier dans l'agglomération. Ceci s'est traduit par la création d'une nouvelle commission permanente : la "commission vie de quartier",
- à présenter et expliquer les politiques publiques aux habitants par l'intermédiaire des CIL et faire retour aux pouvoirs publics des remarques et attentes exprimées.

En 2015, l'UCIL poursuivra ces travaux, en orientant son action plus particulièrement sur :

- la sensibilisation des CIL aux évolutions liées à la création de la Métropole de Lyon,
- la formation des membres des CIL et des citoyens intéressés à la compréhension des documents d'urbanisme, en vue de la participation des habitants à la révision du PLU-H de la Métropole de Lyon,
- la participation de l'UCIL à toutes les étapes de la révision du PDU,
- la participation de l'UCIL à l'élaboration du "plan piétons" de la Métropole,
- le développement du lien entre le Conseil de développement et les habitants par la mobilisation de tous les CIL sur les sujets traités par le Conseil (questionnaire adressé aux CIL, remontée des avis, diffusion et explication des contributions),
- l'organisation d'une conférence-débat, dans le cadre des conférences de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) sur le thème "Peut-on se passer de la voiture en ville ?",
- la préparation des 7^e "Etats généraux du patrimoine de la Métropole de Lyon" créés par l'UCIL en 2003, sur le thème "Identité et patrimoine".

Il est proposé au Conseil d'attribuer à l'UCIL, pour l'année 2015, une subvention de fonctionnement de 10 000 €. Pour mémoire, une subvention de 10 000 € avait été également accordée pour l'année 2014.

Un bilan d'activités sera remis par l'UCIL à la Métropole et une évaluation de l'utilisation des fonds et des résultats obtenus, conformément aux objectifs fixés, sera réalisée ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € pour l'année 2015 au profit de l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) pour le développement des actions d'information et de formation sur les enjeux d'agglomération auprès de ses membres et des citoyens,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'UCIL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Métropole de Lyon - exercice 2015 - compte 6574 - fonction 020 - 0P020O2037.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.